

BAROMÈTRE
DES NOTAIRES
**Le marché immobilier
bruxellois tourne
à plein régime**

P. 6



A DÉTACHER DANS LE MAD
**Les quinze premières
planches du nouveau
Bob et Bobette,
« Le Rebutant Rebutoux »**

NOTRE
SUPPLÉMENT

mad
Mon chien
Stupide



LE SOIR

**Le coup de main
de la justice
belge à la police
kazakhe**

Le 1^{er} octobre dernier, le domicile bruxellois de Botagoz Jardemalie, une opposante kazakhe réfugiée politique, est perquisitionné par des officiers de police judiciaire. M^{me} Jardemalie fait l'objet d'une demande de coopération judiciaire de la part du Kazakhstan. Un pays duquel son statut de réfugiée politique, octroyé en 2013, est censé la protéger. La Belgique a donc donné suite à une demande d'entraide émanant du pays qui persécute la personne visée.

L'affaire est d'autant plus délicate que selon les trois personnes présentes lors de la perquisition, deux individus s'exprimant en russe (donc vraisemblablement des policiers kazakhs) étaient présents. Pire, selon leur témoignage et des photos prises à la volée, ces deux agents non identifiés ont pu consulter des documents sur le bureau de M^{me} Jardemalie. A côté des policiers belges, qui n'auraient pas bronché.

L'opposante kazakhe s'interroge : « La Belgique se rend-elle compte des conséquences de cette collaboration avec la dictature kazakhe ? (...) On s'apprête à livrer sur un plateau à l'Etat kazakh une liste d'opposants politiques et cela créerait un précédent mettant en danger tous les réfugiés politiques, les avocats et les militants des droits humains vivant ici ».

P. 6



Les préformateurs Geert Bourgeois (N-VA) et Rudy Demotte (PS) sont attendus au tournant. © PHOTONNEWS

Gouvernement fédéral : qui va allumer la lumière ?

L'exécutif semble toujours plus démissionnaire. Et le blocage continue du côté des préformateurs.

La Belgique fédérale est comateuse. Le gouvernement minoritaire est en affaires courantes depuis décembre 2018 et les départs s'y multiplient. L'exécutif a perdu la maîtrise la situation au Parlement fédéral. La Chambre voit émerger des « majorités alternatives » mais tout le monde constate que l'on est surtout dans des positionnements de type préélectoral. Les discussions pour la formation d'un nouveau gouvernement fédéral sont d'autant plus ardues que de nombreux partis qui sont plongés dans des compétitions en interne pour renouveler leurs équipes dirigeantes. Et pendant ce temps, du côté des préformateurs Rudy Demotte (PS) et Geert Bourgeois (N-VA), le blocage semble complet. La Belgique est dans un drôle d'Etat. P. 2 & 3

« Le départ de Charles Michel, c'est un abandon de poste »

Antoinette Spaak, qui fut la première présidente de parti en Belgique, condamne le départ précipité du Premier ministre. « C'est un abandon de poste. Je trouve que c'est vraiment dommageable pour l'idée que les gens se font de la politique et de la Belgique, un pays qui n'est pas capable de se trouver un gouvernement, dont le Premier ministre part précipitamment sans avertir personne et dont le seul propos consiste à dire que son gouvernement a été le meilleur depuis très longtemps. »



ÉDITO

BÉATRICE DELVAUX ÉDITORIALISTE EN CHEF

L'Etat belge et le syndrome de l'abandon

Un Etat fédéral à l'abandon ? On n'en est pas encore là mais il y a des indices qui dérangent et commencent à inquiéter. Les citoyens n'ont certes pas mis leurs drapeaux aux balcons mais c'est peut-être pire. L'absence d'affect et d'émotion perceptible à propos de cette Belgique fédérale en affaires courantes depuis bientôt un an, pourrait masquer un lent délitement. Comme si un gaz invisible était à l'œuvre et risquait d'anesthésier l'Etat belge définitivement, à l'insu de notre plein gré. Les indices ? Un an de gouvernement en affaires courantes et sans majorité, un Premier ministre qui se fait d'abord oublier en ne venant plus répondre au Parlement, puis qui part vers l'Europe sur la pointe des pieds profitant d'un moment où tout le monde regarde ailleurs – « un abandon de poste », dénonce Antoinette Spaak qu'on sait pourtant autant attachée à

l'Europe qu'à la Belgique. Une Première ministre nommée ad interim et considérée d'emblée, notamment en Flandre, comme quantité négligeable, un Parle-

L'absence d'émotion perceptible à propos de cette Belgique fédérale en affaires courantes pourrait masquer un lent délitement

ment qui vote n'importe comment en revendiquant d'exercer le pouvoir à la place d'un (reste de) gouvernement défaillant, des partis qui quasi tous ensemble se cherchent de nouveaux présidents. Depuis lundi, la Belgique fédérale est dirigée par une nouvelle Première ministre qui dit qu'elle espère rester le moins longtemps possible à ce poste, un nouveau ministre du budget qui

dit qu'il veut surtout garantir que tout le monde soit payé et un gouvernement où l'on ne sait plus qui fait quoi tant il y a eu de départs - certains remplaçants ayant même déjà été... remplacés. Avouez qu'on demande aux citoyens belges d'avoir sacrément la foi pour continuer à croire dans ce dont le monde politique semble soudain si peu se préoccuper ou dans lequel il semble si peu s'investir. Qu'on ne se méprenne pas : l'Etat belge est toujours là mais aujourd'hui, il apparaît comme évanescant, réduit au strict

minimum dans sa prise de décision, sa présence publique, son incarnation et son degré d'attraction. Voilà une situation qui, si elle dure, risque de créer l'inverse de ce que souhaitaient ceux qui ont refusé d'aller aux élections il y a un an lorsque la N-VA a laissé tomber la suédoise. On a cru alors qu'on préservait l'Etat fédéral - qui reste le pilier central du pays -, alors que cette drôle de crise qui dure, dans l'indifférence apparente de nombre d'acteurs, pourrait en fait surtout très perversement, le miner.

**Concours
Bob et Bobette**

Gagnez une planche originale

Voir **mad** p. 25



au bon repos

MAISON DEKOCK, SINCE 1898

La nuit, le plus beau moment de la journée

-18%

SUR LA LITERIE, LE LINGE DE LIT, LES CANAPÉS-LITS, RELAX ET DRESSING

DERNIERS JOURS

Jusqu'au 2 Novembre

Place de la Chapelle 10 Kapellemarkt, 1000 Bruxelles - Brussel +32(0)2 511 43 98 | aubonrepos.be



RÉGIONS 14 NÉCROLOGIE 24 DÉTENTE 25 MARCHÉS 26 TÉLÉVISION 27 BAPTÊME DE L'ART 28 PETITE GAZETTE 28

La Belgique a accepté une demande de coopération judiciaire kazakhe visant Bota Jardimalie. Cette réfugiée politique a été perquisitionnée en présence de deux agents de la dictature caucasienne.

RÉCIT

LOUIS COLART

Les occupants de l'appartement bruxellois n'ont pas entendu les policiers entrer. Vers 6h30, mardi 1^{er} octobre, le domicile de Botagoz Jardimalie, une opposante kazakhe réfugiée politique, est perquisitionné par des officiers de police judiciaire. Les hommes utilisent probablement une clé spéciale, ils ne forcent pas l'entrée. Ce n'est pas M^{me} Jardimalie qu'ils sortent de son sommeil, mais bien sa mère de 70 ans, son fils de 25 ans et son neveu.

« J'étais au parlement du Conseil de l'Europe à Strasbourg ce jour-là, dans le cadre de mes activités de militante des droits humains », raconte Bota Jardimalie, que nous rencontrons dans le patio d'un grand hôtel bruxellois. « Ma mère et mon fils ont été réveillés en sursaut par des hommes armés, vous imaginez le choc. »

M^{me} Jardimalie (elle l'apprendra plus tard) fait l'objet d'une demande de coopération judiciaire de la part du Kazakhstan. Un pays duquel son statut de réfugiée politique, octroyé en 2013, est censé la protéger. La Belgique a donc donné suite à une demande d'entraide émanant du pays qui persécute la personne visée. L'affaire pose d'évidentes questions.

Deux agents kazakhs avaient quartier libre

D'autant que, selon les trois personnes présentes lors de la perquisition, deux individus s'exprimant en russe (donc vraisemblablement des policiers kazakhs) étaient présents lors de la visite domiciliaire. Pire, selon leur témoignage et des photos prises à la volée, ces deux agents non identifiés ont pu consulter des documents sur le bureau de M^{me} Jardimalie. A côté des policiers belges, qui n'auraient pas remué une oreille.

Botagoz Jardimalie dit craindre que les informations glanées par les agents kazakhs ne mettent en danger la vie d'autres opposants politiques

Réfugiée politique, opposante désignée et avocate au barreau de New York, Bota Jardimalie est une cible de longue date du régime kazakh. Un Etat, classé 124^e sur 180 dans le dernier classement de Transparency International sur la corruption, toujours dirigé (en sous-main) par Noursultan Nazarbaïev. L'ancien président a démissionné en mars 2019 mais continue de tenir les rênes en tant que président du Conseil de sécurité nationale.

Bota Jardimalie paye sa proximité avec un opposant politique, Mukhtar Ablyazov. Ce dernier a été ministre avant de tomber en disgrâce. Banquier, il est accusé de corruption à grande échelle par le pouvoir kazakh. Pouvoir qui voudrait lui mettre le grappin dessus. Ablyazov est réfugié en France où le Conseil d'Etat a cassé, fin 2016, une décision d'extradition. Avant cette issue heureuse, l'homme avait passé trois ans derrière les barreaux.

Retour à Bruxelles. « La Belgique se rend-elle compte des conséquences de cette collaboration avec la dictature kazakhe ? Je ne veux pas le croire. Je veux espérer qu'il s'agit d'une négligence qui va rapidement être corrigée », réagit M^{me} Jardimalie. « On s'apprête à livrer sur un plateau à l'Etat kazakh une liste d'opposants politiques et cela créerait un précédent mettant en danger tous les réfugiés politiques, les avocats et les militants des droits humains vivant ici. Je lance un appel urgent pour que la Bel-



La Belgique prête main-forte à la police kazakhe



Sur cette image, l'un des deux agents kazakhs semble participer aux fouilles dans le bureau de Botagoz Jardimalie.

© DR

gique ne transmette rien au Kazakhstan. Par contre, pour les documents consultés par les policiers kazakhs chez moi, il est déjà trop tard... »

Craint-elle pour la vie de certains de ses clients, ou d'autres activistes avec qui elle est en contact ? « Clairement, oui. »

Tentative d'enlèvement

« Je suis extrêmement choqué », prolonge son avocat, Christophe Marchand. Ce spécialiste des procédures pénales internationales estime que « la Belgique avait l'obligation de refuser, conformément aux lois belges et aux engagements internationaux pris par notre pays ». Il demande aujourd'hui la restitution des pièces saisies chez sa cliente et de ne pas transmettre l'audition effectuée le 4 octobre au siège de la police fédérale, sur la base de questions transmises par le Kazakhstan.

« M^{me} Jardimalie est une opposante à la dictature kazakhe, ayant obtenu l'asile politique en Belgique ; elle est aussi avocate et militante des droits de l'homme. La Belgique avait le devoir moral et juridique de la protéger. Cette collaboration de la Belgique avec une dictature donne la chair de poule », poursuit M^e Marchand. Sur la présence active de deux individus kazakhs lors de la perquisition ? « C'est la cerise sur le gâteau ! La Belgique amène au cœur de l'intimité de M^{me} Jardimalie l'appareil d'Etat qui la persécute. »

Si les accusations de corruption portées par le Kazakhstan contre Jardimalie restent mystérieuses, les preuves de la persécution qu'elle subit sont légion. A commencer par une tentative d'enlèvement sur le sol belge, jugée pas plus tard que la semaine dernière au tribunal correctionnel de Bruxelles. Une histoire invraisemblable d'espionnage impliquant deux ex-agents de la Stasi est-allemande. Quatre ans de prison ont été requis contre les trois prévenus pour cette tentative de rapt pour le compte des Kazakhs.

Le propre frère de Bota Jardimalie, Iskander Yermibetov, croupit dans une geôle kazakhe depuis novembre 2017. Sa détention est considérée comme arbitraire à la fois par le groupe de travail « droits de l'homme » des Nations unies et par le Parlement européen dans une résolution de mars 2019.

Deux juges saisis des mêmes accusations ?

L'offensive kazakhe contre M^{me} Jardimalie ne date pas d'hier. En substance, on l'accuse d'avoir aidé son allié Ablyazov à dissimuler des millions à l'étranger.

Le domicile de Botagoz Jardimalie a été perquisitionné le 1^{er} octobre, notamment en présence de deux agents kazakhs. Un Etat qui la persécute depuis plusieurs années et contre lequel elle a obtenu l'asile en Belgique. © LCO

« No comment », « sans commentaire », « geen commentaar »...

Les procédures de coopération judiciaire internationales impliquent plusieurs acteurs, chacun habilité à « filtrer » la demande. Dans l'affaire Jardimalie, la requête kazakhe pose de sérieuses questions... auxquelles personne n'a voulu répondre. Le Soir a fait parvenir une dizaine de questions au ministère de la Justice. Le gouvernement est le premier « filtre ». Réponse du cabinet de Koen Geens (CD&V) ? « Geen commentaar » sur un dossier individuel. Une autre série de questions a été adressée au parquet de Bruxelles. Là aussi, « nous ne ferons aucun commentaire », dit-on. Troisième « filtre », la juge d'instruction. Ludivine Kerzmann « estime ne pas devoir (s')exprimer ». C'est encore un « no comment » que nous avons reçu d'un autre juge, Michel Claise. Celui-ci semble saisi, depuis plusieurs années, des mêmes accusations de « corruption » portées contre Bota Jardimalie. LCO

D'abord, d'obscurs cabinets de communication ont été engagés pour salir la réputation d'Ablyazov et de Jardimalie. Dès 2016, la filiale ukrainienne de la banque kazakhe BTA porte plainte en Belgique. Par ce biais, les autorités contournent l'absence de traité d'extradition entre le Kazakhstan et la Belgique. L'affaire a été confiée au juge Michel Claise. Ce dernier, en réponse à nos confrères du *Vif/L'Express* en janvier 2018, disait prendre l'affaire « avec des pincettes ». Aujourd'hui, le juge se contente de nous répondre par un laconique « no comment ».

Ce n'est pas Michel Claise qui a été requis par le parquet de Bruxelles en application de la demande d'entraide judiciaire qui pose aujourd'hui question, mais sa collègue Ludivine Kerzmann. Selon M^{me} Jardimalie, les questions transmises par le Kazakhstan portent pourtant sur les mêmes accusations contenues dans le dossier Ablyazov/BTA. La juge bruxelloise a, elle aussi, « estimé ne pas devoir (s')exprimer », en réponse aux nombreuses questions du *Soir*.

S'il était avéré que des agents étrangers ont participé activement aux fouilles, ce ne serait pas admissible

M^e Michel Forges Bâtonnier du barreau de Bruxelles

”

La juge n'avait pas averti le Bâtonnier de la perquisition du 1^{er} octobre, comme c'est normalement l'usage lorsqu'un avocat fait l'objet d'une méthode d'enquête spéciale. M^e Michel Forges, prévenu *a posteriori*, ne « relève pas d'irrégularités manifestes de la part des autorités judiciaires ». Le Bâtonnier note juste ceci : « S'il était avéré que des agents étrangers ont participé activement aux fouilles, ce ne serait pas admissible. » Il conclut : « Il se pourrait qu'il y ait un manquement à ce niveau-là, mais pour l'instant, nous ne ferons pas davantage de commentaires. »

Outre la juge d'instruction, deux autorités ont validé la demande de coopération du Kazakhstan : le parquet de Bruxelles et le ministère de la Justice. Sollicités tous deux par *Le Soir*, aucun n'a répondu à nos questions.